

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

VAR RP-46000/46100/46200/46300 - PREVENTIF ANTI-CREVAISON

Version 1.0 Date d'impression 31.03.2022

Date de révision 09.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PREVENTIF ANTI-CREVAISON

Code produit : RP-46000 / 46100 / 46200 / 46300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

: A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées

Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VAR SAS 19 Avenue Gustave Eiffel Lot D6 Espace Eiffel 28630 Gellainville FRANCE Tél +33 (0)2 37 33 37 10

contact@vartools.com https://www.vartools.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 9

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

1/15 FR



Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico- : Se référer à la section 9/10 pour les informations

chimiques physicochimiques.

Effets potentiels sur : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | (R | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | |
|-------------------------|----|---|-----------|
| Composants dangereux Co | | e danger / Mentions de danger | de danger |

propane-1,2-diol

No.-CAS : 57-55-6 >= 5 - <= 10 ---

No.-CE : 200-338-0

No. enr. : 01-2119456809-23-xxxx

REACH EU

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

FR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.



En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau

persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec

les yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les

paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une

personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter

un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les

symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de

produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion

dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de

protection particuliers des

pompiers

Conseils supplémentaires :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de

l'incendie.

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une Précautions individuelles

ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques

d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux Mesures d'hygiène

> pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement

souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Zinc. Matériaux adéquats pour les

conteneurs: Acier inoxydable; Aluminium; Cuivre; Nickel

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.



Information

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

supplémentaire sur les conditions de stockage

Précautions pour le

stockage en commun

conditions de stockage

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites

(supplémentaire) d'exposition professionnelle.

Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 168 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact : 213 mg/kg p.c./jour

avec la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 50 mg/m3

Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 85 mg/kg p.c./jour

Ingestion

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 260 mg/l



Eau de mer : 26 mg/l

Libérations intermittentes : 183 mg/l

extrapolé

Sédiment d'eau douce : 572 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 57,2 mg/kg poids sec

Sol : 50 mg/kg poids sec

STP : 2000 mg/l

extrapolé

Empoisonnement secondaire : 1133 mg/kg

extrapolé

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).

Protection respiratoire conforme à EN 141.

Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le

risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition

des premières traces d'usure.

Les matières suivantes sont convenables:

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle Polyisoprène

Chlorure de polyvinyle

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

60000001617 / Version 1.0 6/15 FR



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : Blanchâtre

Odeur : légère

aromatique

Seuil olfactif : non déterminé

pH : Non applicable

Point de congélation : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : 100 - 184 °C

Point d'éclair : > 104 °C

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : 12,6 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 2,6 %(V)

Pression de vapeur : non déterminé

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité : 1 g/cm3 (20 °C)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : > 400 °C

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : non déterminé

60000001617 / Version 1.0 7/15 FR



Explosibilité : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Éviter une exposition directe au

soleil. Protéger contre la contamination par des moisissures.

Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts, Zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : Oxydes de carbone

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| Données pour le produit | | |
|---|--|--|
| Toxicité aiguë | | |
| Oral(e) | | |
| Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section. | | |
| Inhalation | | |



| | Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux |
|-------------------------------|--|
| | composants ci-après dans cette section. |
| | Dermale |
| | Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section. |
| | Irritation |
| | Peau |
| Résultat | : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section. |
| | Yeux |
| Résultat | : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section. |
| | Sensibilisation |
| Résultat | : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section. |
| | Effets CMR |
| | Propriétés CMR |
| Cancérogénicité | : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène |
| Mutagénicité | : Ne contient pas de composé listé comme mutagène |
| Tératogénicité | : On ne le considère pas comme tératogène. |
| Toxicité pour la reproduction | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction |
| 96.000.0 | Toxicité pour un organe cible spécifique |
| | Exposition unique |
| Remarques | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
| | Exposition répétée |
| Remarques | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
| | Autres propriétés toxiques |
| | Toxicité à dose répétée |
| | donnée non disponible |
| | Danger par aspiration |
| | Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration, |



| Composant: | propane-1,2-diol | NoCAS 57-55-6 | |
|-----------------|--|--------------------------|--|
| | Toxicité aiguë | | |
| | Oral(e) | | |
| DL50 oral | : 22000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) | | |
| | Inhalation | | |
| CL50 | : > 317042 mg/l (Lapin; 2 h; poussières. | /brouillard) | |
| | Dermale | | |
| DL50 dermal | : > 2000 mg/kg (Lapin) | | |
| Irritation | | | |
| | Peau | | |
| Résultat | : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OC | DE ligne directrice 404) | |
| | Yeux | | |
| Résultat | : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCD | E ligne directrice 405) | |
| Sensibilisation | | | |
| Résultat | : Ne provoque pas de sensibilisation de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCD | | |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Composant: | propane-1,2-diol | NoCAS 57-55- |
|----------------|--|----------------|
| Toxicité aiguë | | |
| | Poisson | |
| CL50 | : 40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss en statique; OCDE ligne directrice 2 | |
| Tox | icité pour la daphnie et les autres invertéb | rés aquatiques |



CL50 : 18340 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en

statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50r : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h)

(Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice

201)

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant: | propane-1,2-diol | NoCAS 57-55-6 |
|------------------|------------------------------|---------------|
| | Persistance et dégradabilité | |
| Biodégradabilité | | |

Résultat : 81 % (anaérobique; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne

directrice 301F)Facilement biodégradable.Le critère de la fenêtre

de 10 jours est respecté.

Résultat : 96 % (Durée d'exposition: 64 jr)(OCDE ligne directrice 306)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant: | propane-1,2-diol | NoCAS 57-55-6 |
|------------|------------------|---------------|
| | Mobilité | |

Air : La substance est distribuée principalement dans les

compartiments de l'eau et du sol.

Sol : Extrêmement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne

contient aucune substance considérée comme étant

particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable

(vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire



Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services

d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi

complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations

locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable



14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III NC Non classé

Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) Numéro CE:, 200-338-0; Listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Abréviations et acronymes

NZIOC

Nouvelle-Zélande.

OCDE

Inventaire des produits

chimiques

Organisation de coopération et de développement économiques

LEP

limite d'exposition professionnelle

ONT INV

Canada. Liste d'inventaire

de l'Ontario

PBT

persistant,

PHARM (JP)

bioaccumulable et



toxique

Japon. Liste des

PICCS (PH)

pharmacopées

Philippines. Inventaire des produits chimiques

PNEC

et des substances

chimiques

N° REACH Autor.

concentration prédite sans effet

Salis Circl

N° REACH ConsDemAutor.

REACH - Numéro d'autorisation

REACH - Numéro de STOT

consultation sur des demandes d'autorisation

toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC

substance extrêmement

préoccupante

TCSI

Taïwan. Inventaire des produits chimiques

existants

TH INV

Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

TSCA

USA. Loi sur le contrôle

UVCB

des substances toxiques substances de

composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques **VN INVL**

Viêt Nam. Inventaire national des produits

chimiques

vPvB

très persistant et très bioaccumulable

AU AIICL Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet

DSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure

des substances

Information supplémentaire



Les principales références bibliographiques et sources de données Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.